



Brantôme en Périgord, le 12 janvier 2022

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 18 janvier 2022 à 20 h 00
à la salle du Dolmen (Pierre Levée) à Brantôme en Périgord

Il est recommandé à tous de continuer à respecter la règle de distanciation sociale, du lavage des mains et d'utilisation du stylo personnel.
Le port du masque dans tous les lieux publics clos est obligatoire.

Conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 proroge de nouveau jusqu'au 31 juillet 2022 les règles dérogatoires (qui avaient pris fin le 30 septembre dernier) en matière de fonctionnement des organes délibérants des collectivités locales et de leurs groupements. Aussi, il est de nouveau possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent de nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Monique RATINAUD.



Ordre du jour joint.../...

.../...Ordre du Jour

Réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 décembre 2021 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122.22 du CGCT ;

Finances – autorisation de demande de financements – projets d'investissement

3. Décision modificative n° 1 du BP 2021 du budget annexe lotissement Lapouge ;
4. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 ;
5. Construction de l'hôtel de ville place du Champ de foire et aménagement de ses abords : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 ;
6. Construction de l'hôtel de ville place du champ de foire et aménagement de ses abords : demande de subvention auprès du département au titre des contrats de territoire ;
7. Programme de modernisation de l'éclairage public : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 ;
8. Travaux d'éclairage public « Eclairage renforcement Peyrelevade phase 2 » ;
9. Travaux d'éclairage public « Remplacement foyer 0167 – rue du 8 mai » ;
10. Demande d'étude pour une desserte en éclairage public de l'espace « Hexagone » ;

Ressources humaines :

11. Validation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 ;
12. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 24 février 2022 pour le service administratif ;
13. Recensement de la population 2022 : détermination de la rémunération des agents recenseurs ;

Dispositif Petites Villes de Demain :

14. Constitution du comité du programme « Petites Villes de Demain » ;
15. Rapport d'activité du programme « Petites Villes de Demain » ;

Cessions immobilières – environnement – cadre de vie :

16. Cession de la parcelle BC 14 sis à la St Crépin de Richemont ;
17. Aliénation d'un chemin rural sis au lieu-dit « Les Eyssards » à Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord ;
18. Approbation de la convention de servitudes de passage de canalisations d'assainissement collectif des eaux usées : monsieur Patrick Grandoulier ;
19. Point d'eau incendie privé secteur du « Grand Bost » : convention de droit de pompage ;
20. Avis sur le projet de réforme statutaire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin ;
21. Questions complémentaires.